

Politique de sortie
CPE Les Trottinettes

Approuvée par le conseil d'administration le 4 avril 2019



1.1 Valeurs et philosophie

Au CPE et conformément avec le règlement 114 des services de garde éducatifs, les enfants doivent sortir de l'installation et aller dehors quotidiennement : « Le prestataire de services de garde doit s'assurer, que chaque jour, à moins de temps inclément, les enfants sortent à l'extérieur dans un endroit sécuritaire et permettant leur surveillance ». Suivant l'horaire quotidien de chaque groupe, un moment précis (deux les journées d'été) est ciblé dans la journée pour profiter de la cour extérieure. Il est aussi possible qu'une sortie à l'extérieur des installations du CPE soit proposée.

Les sorties sont organisées et planifiées en cohérence avec la philosophie et les valeurs du CPE les Trotinettes, en suivant le programme d'activité proposé aux enfants et en cristallisant le cheminement des enfants sur un sujet qui a suscité leur intérêt.

Les sorties sont principalement offertes aux groupes multi âges 3 à 5 ans. Toutes les sorties offertes aux enfants qui fréquentent le CPE les Trotinettes doivent répondre aux critères suivants :

- Respecter le développement cognitif des enfants
- Respecter le rythme des enfants et/ou du groupe
- Respecter la capacité de se déplacer des enfants
- Répondre à toutes les normes de sécurité
- Correspondre aux intérêts des enfants
- S'insérer dans le cheminement pédagogique des activités des enfants

Outre l'utilisation de la cour du CPE au quotidien, il existe 3 sortes de sorties qui sont offertes chaque année aux enfants :

Une sortie annuelle organisée par la direction :

Cette sortie sera pensée pour répondre aux intérêts naturels de tous les enfants (animaux/zoo, campagne/pommes, moyen de transport/train, etc.) et devra être organisée de façon à remplir tous les autres critères énumérés plus haut. Cette sortie devra être présentée aux enfants pour qu'ils puissent s'y préparer et s'y familiariser. Elle sera également suivie d'activités de prolongement dans les jours qui suivront à l'intérieur des groupes.

Quelques sorties qui impliquent la prise du transport en commun :

Ce type de sortie découle directement du cheminement du groupe d'enfants dans leurs activités quotidiennes. Elles sont organisées par les éducatrices du groupe, après consultation avec la direction de l'installation, pour compléter, par l'acquisition d'une expérience concrète, les connaissances acquises par les enfants autour d'un sujet qui les intéresse et les motive (ex : insectarium, Biodôme, port, gare de train, etc.). Les enfants

doivent être bien préparés à la sortie et le sujet doit être exploité lors de la sortie et à l'occasion des ateliers qui suivront pour échafauder les connaissances. L'organisation de la sortie doit répondre à tous les critères énumérés préalablement.

Quelques sorties dans le quartier qui se font lors de promenade à pied

Tout comme les autres sorties, ce type de sortie s'insère dans les activités des enfants et répond aux critères exposés. Selon les circonstances, elles peuvent être planifiées et organisées ou avoir un caractère plus spontané et devenir un déclencheur si elles sont effectuées lors d'une promenade dans le quartier...

1.2 Sortie et température

Selon l'article 114 des règlements sur les services éducatifs à l'enfance, « Le prestataire de services de garde doit s'assurer que chaque jour, à moins de temps inclément, les enfants sortent à l'extérieur dans un endroit sécuritaire et permettant leur surveillance. »

Dans le but de mieux définir ce qu'est un temps inclément, autant en ce qui a trait à une température extrême de chaleur que de froid, le ministère a publié un tableau qui expose les températures limites qui tiennent compte du facteur d'humidité pour l'été, et de vents pour l'hiver. Ce tableau doit être affiché en tout temps dans un endroit stratégique et défini de chacune des installations et doit être consulté avant de prendre la décision de sortir dehors.

Pour déterminer la température quotidienne qui tient compte desdits facteurs et afin que nous ayons tous les mêmes données, les éducateurs doivent vérifier en téléphonant à météo média au numéro suivant 514-283-3010 (numéro affiché près de chaque téléphone) ou en consultant le site internet de météo média . Il faut alors tenir compte de la charte des températures affichée dans chaque local...

Plus la température se rapproche des températures extrêmes où les enfants doivent encore sortir, plus le temps passé dehors sera court, pouvant aller, selon la température et l'âge des enfants, jusqu'à un minimum de 5 minutes. Voir à ce que tous les enfants soient vêtus de façon adéquate en fonction de la température.

Pendant leur séjour à l'extérieur, l'éducatrice verra à ce que tous les enfants soient actifs et bougent. Elle devra surveiller les signes d'engelure, le confort de chaque enfant et verra à aménager des conditions favorables permettant de tenir compte de l'endurance de chaque enfant à la température extrême. Si un ou des enfants manifestent avoir froid, l'éducateur écourtera le séjour à l'extérieur.

Lors de températures extrêmes, en cas de doute sur la durée de la sortie dehors, les éducatrices doivent consulter la directrice de l'installation ou, en son absence, la personne référence responsable de l'installation ce jour-là.

2. Types de sorties et les règles qui les régissent

Toute sortie doit en premier lieu répondre à toutes les normes de sécurité. Dès que l'on quitte les enceintes de l'installation, la vigilance et la prudence sont de rigueur. Il faut effectuer une surveillance constante et s'assurer à tout moment du nombre d'enfants présents (compter les enfants doit devenir un réflexe) et que la sécurité de tous ces enfants est assurée.

2.1 Horaire quotidien et sortie dans la cour du CPE

Tous les groupes d'enfants ont d'inscrit à leur horaire quotidien une sortie à l'extérieur. Aller dehors quotidiennement correspond à une valeur importante du CPE les Trotinettes. Cette activité permet de prendre contact avec la nature et d'apprendre d'elle, de bouger et d'expérimenter des mouvements différents, de socialiser librement avec les adultes et les autres enfants, de découvrir des jeux et des aventures d'une façon différente et complémentaire. Toutefois, il faut conserver la qualité des apprentissages pédagogiques, des interventions et de la sécurité que l'on soit à l'intérieur ou à l'extérieur. Donc, voir à sortir du matériel et à proposer des activités stimulantes aux enfants. Pour les groupes plus vieux, une planification avec les enfants avant de sortir est recommandée.

En ce qui concerne les activités dans la cour, voici les principales règles de sécurité :

-Vérifier que la température extérieure est convenable pour aller dehors (voir le tableau des températures en annexe). Les journées de pluie, il est possible que les enfants sortent, toutefois, s'assurer qu'ils sont habillés convenablement, sinon leur prêter des vêtements et bottes du CPE.

- Avant de sortir, vérifier que le registre d'inspection de la cour a bien été complété (sinon faire l'inspection de la cour et remplir le registre).
- S'assurer du nombre d'enfants sur la liste de présence et voir que le nombre d'enfants qui vous accompagne y correspond. Compter les enfants à la sortie.
- Être deux éducateurs avec les enfants.
- Sortir la trousse d'urgence.
- Voir à ce qu'il y ait des éducateurs dans la cour aux points stratégiques pour assurer une bonne surveillance et, tout en demeurant vigilants, jouer avec les enfants.
- Lorsqu'il y a des éducatrices remplaçantes, s'assurer qu'il y ait des éducateurs permanents dans les espaces de jeux les plus conflictuels. Une nouvelle remplaçante soutiendra un coin de la cour plus facile à superviser.
- A l'extérieur tout comme à l'intérieur du CPE, les éducatrices doivent être en interaction avec les enfants afin de bien les soutenir dans leurs jeux. Les conversations entre adultes sont donc à proscrire puisqu'elles nuisent à la qualité du soutien des enfants tant en termes de développement que de sécurité.
- Au moment de rentrer, bien ranger les jouets sortis en encourageant les enfants à participer au rangement.
- Juste avant de rentrer, effectuer un dernier tour de la cour pour voir si tout est bien rangé, s'il reste des effets des enfants (chapeaux, mitaines, etc.) et s'assurer qu'il n'y ait aucun enfant de caché.
- Compter les enfants en rentrant et s'assurer que le compte y est.

2.2 Sorties hors du terrain du CPE

Sortie à l'extérieur et horaire quotidien

Si la promenade ou le petit tour au parc se fait dans la partie de jeux à l'extérieur de l'horaire quotidien, elle doit respecter le temps qui y est prévu et ne doit pas compromettre les ateliers ou autres activités.

Pour l'été, les promenades plus longues, sorties avec transport en commun ou pique-nique doivent se faire à l'intérieur des journées prévues à l'horaire hebdomadaire de pique-nique. Pour les pique-niques, les règles de sécurité les plus strictes doivent s'appliquer, particulièrement si un enfant qui possède une allergie fait partie de votre groupe (repas pris sur une couverture par terre par tout le sous-groupe). L'éducatrice qui a dans son groupe un enfant allergique doit s'assurer de remettre à l'enfant le contenant à son nom et vérifie que le contenu ne contient pas l'aliment allergène.

En cas de retard **exceptionnel** à l'heure prévu pour le repas du midi, par respect pour le cuisinier et pour s'assurer de la salubrité des aliments, téléphoner à la direction de l'installation ou, en son absence, au cuisinier.

2.3 Les déplacements à pieds

Peu importe l'endroit où le groupe doit se rendre et le motif de la marche, le déplacement doit toujours se faire sous haute vigilance.

Voici les principales règles à suivre lors des déplacements :

Avant de Partir

- Tous les enfants doivent porter un dossard (toujours en prendre d'extra dans le sac à dos au cas où un parent reconduirait son enfant directement).
- Un minimum de deux adultes doit accompagner un groupe (simple ou double), dont au moins une des deux personnes doit être l'éducatrice responsable du groupe. Le nombre d'éducatrices par enfant sera déterminé selon le type de sortie.
- S'assurer que la direction connaît l'endroit où on se rend (laisser en note écrite à l'endroit déterminé pour chacune des installations)
- Avoir un téléphone cellulaire allumé (la direction doit en connaître le numéro).
- Prendre le sac à dos d'urgence qui doit contenir la trousse de premier soin (le cas échéant l'épipen ou le bédryl, lorsque prescrit à un enfant) et la liste des numéros de téléphone des enfants.
- Pour une sortie plus longue, avoir des bouteilles d'eau pour permettre aux enfants de s'hydrater.
- Toujours compter les enfants et s'assurer que le nombre correspond à la liste des présences.

Pendant le déplacement

- S'assurer qu'à tout moment le groupe est complet (compter régulièrement et fréquemment les enfants).
- Marcher sur les trottoirs et traverser la rue aux intersections (de préférence aux feux de circulation).
- Les déplacements doivent se faire d'une façon sécuritaire en tentant de répondre aux objectifs de la marche.
- Plusieurs façons de marcher sont acceptables, mais avant de déterminer laquelle sera utilisée, il faut à chaque fois se poser les questions suivantes :
 - 1→ est-ce que la sécurité des enfants et des adultes est assurée?
 - 2→ est-ce que cette façon de marcher répond à un objectif pédagogique basé sur les besoins et l'intérêt des enfants?
 - 3→ est-ce que cette façon de marcher respecte le rythme, la capacité et les caractéristiques des enfants?
 - 4→ est-ce que le but de la marche est la promenade ou un déplacement d'un point à l'autre?

Selon les réponses à ces questions, il est possible de choisir l'une ou l'autre des façons de marcher suivantes :

- Une marche avec le serpent

- Une marche sans le serpent
- En se donnant la main
- Un adulte en avant de son sous-groupe, marchant à reculons pour regarder les enfants ou un adulte ouvrant la marche et l'autre la fermant

À tout moment, malgré le fait que la sortie puisse être prévue depuis longtemps, des éducateurs qui, pour une raison quelconque, ne se sentent pas en parfait contrôle du groupe doivent rebrousser chemin, rentrer au CPE et annuler ou remettre la sortie.

2.4 Sorties à proximité du CPE

On parle de sortie à proximité pour désigner les sorties aux alentours du CPE qui ne nécessitent pas la prise de transport en commun. Pour permettre ce type de sortie, le parent a signé à l'arrivée de l'enfant au CPE, donc ne nécessite pas d'autres signatures. Il s'agit soit de déplacement du CPE vers le lieu d'une activité (bibliothèque, salle de spectacle, terrain de jeu, etc.) ou d'une randonnée dans le quartier.

Randonnée dans le quartier

- Voir à dialoguer avec les enfants (communication interactive) à propos de ce que les enfants voient autour d'eux, commerces, lieux culturels, flore, faune, cours d'eau, écosystème, etc.
- Voir à compter les enfants tout au long de la randonnée.

Sortie au terrain de jeu

En arrivant :

- Avant de laisser les enfants partir jouer, faire une inspection sommaire du parc pour repérer et si possible, éliminer les éventuels dangers.
- S'assurer que les modules de jeux correspondent au niveau de développement moteur des enfants et à leur âge.
- Rappeler aux enfants les consignes de sécurité et leur faire part de toute consigne particulière adaptée à la situation et au lieu (restriction de module trop difficile, limitation du terrain, etc.)
- Compter les enfants.

Pendant le jeu :

- Les éducateurs doivent se disperser à travers le terrain permis aux enfants.
- Au moins un adulte doit se positionner près des modules présentant le plus de défis.
- Exercer une surveillance continue tout en jouant et en discutant avec les enfants.
- Compter les enfants afin de s'assurer que tous sont à la vue.

Avant de repartir :

- Rassembler les enfants et les compter pour s'assurer que le compte y est.
- Faire un tour du terrain de jeu pour être certain de n'avoir laissé aucune pièce d'équipement ou des vêtements.
- Revoir avec les enfants comment se fera la marche de retour.

2.5 Sorties en transport en commun

Faire une sortie nécessitant la prise d'un transport en commun, requière une signature du parent. Afin de permettre aux parents accompagnateurs de prendre des photos et afin de pouvoir donner des photos aux parents, on fait également signer une autorisation de prise de photo. Il faut également bien préparer la sortie et les enfants. La direction de l'installation doit approuver la sortie, discuter des intentions pédagogiques en relation avec les intérêts et le niveau de développement des enfants, s'entendre sur le ratio minimum nécessaire (pour des sorties impliquant le transport en commun, le nombre de personnes devant accompagner le groupe doit être préalablement déterminé par un consensus entre la direction de l'installation et les éducatrices. Ce nombre est fixé dépendamment des caractéristiques du groupe, de la distance, de la durée et du type de sortie, etc.) et remettre aux éducateurs concernés les sommes d'argent pour couvrir les frais de transport et d'activité.

Rappel des règles de sécurité :

- Ratio sécuritaire **minimum** d'au moins deux adultes avec un groupe simple et de trois adultes avec un grand groupe, dont une éducatrice permanente.
- S'assurer que tous les accompagnateurs ont reçu et ont lu la lettre s'adressant aux parents accompagnateurs.
- Toujours compter les enfants au départ, au retour et régulièrement dans la journée.
- Utilisation des transports en commun hors des heures de pointe dans la mesure du possible.
- Téléphone cellulaire ouvert en cas d'urgence (en fournir le numéro à la direction)
- Ne pas oublier la trousse d'urgence et liste des enfants avec les numéros de téléphone des parents
- Faire mettre les dossards.
- Vérifier l'habillement des enfants en fonction de la température. Tous les enfants doivent avoir un chapeau.
- Mettre de la crème solaire aux enfants avant le départ et en apporter pour être en mesure d'en remettre au besoin.

- Traverser la rue aux intersections (aux arrêts et aux intersections).
- Signature de l'autorisation de tous les parents (sinon des enfants non autorisés ne pourront y participer).
- Faire des sorties dans le respect du rythme et des capacités et besoins des enfants.

PROCÉDURE DANS LES ESCALIERS RÉGULIERS:

- Toujours utiliser les escaliers réguliers pour la montée et la descente.
- Ne jamais utiliser le serpentif dans les escaliers et ne pas laisser les enfants se donner la main.
- Bien vérifier que les lacets sont bien attachés et que tous les objets soient rangés dans les poches afin de permettre à l'enfant d'avoir les deux mains libres et de ne pas perdre l'attention à ce qu'ils font.
- Les éducatrices invitent les enfants à se placer à la queue leu leu. Une éducatrice invite les enfants qui ont peur à venir lui tenir la main ou rester près d'elle. Lorsque les enfants sont prêts, une éducatrice commence à descendre et une autre éducatrice surveille et invite les enfants à descendre en tenant la rampe d'une seule main, un derrière l'autre. S'il y a plusieurs groupes, ils suivent la même procédure et le dernier adulte suit à la fin.
- La montée et la descente se font en suivant les mêmes procédures.
- L'utilisation des escaliers mécaniques en fonction ne se fait que lorsqu'il n'y a pas d'escaliers réguliers.

Si vous êtes dans l'obligation d'utiliser les escaliers mécaniques :

- La montée et la descente se font selon les mêmes procédures, par contre il faut être très vigilant sur la sécurité : Bien surveiller les enfants pour qu'ils n'aient pas accès au bouton d'arrêt des escaliers. Enseigner aux enfants à être très vigilants et bien s'assurer de ne pas se tenir sur les surfaces jaunes (bords des marches et surface de métal au haut et au bas des escaliers).
- **ne jamais s'asseoir sur les escaliers mécaniques
- **les adultes doivent aussi tenir la rampe en tout temps

PROCÉDURES DANS LE MÉTRO:

- Marcher en file indienne jusqu'à la tête du train le long du mur (pour être à proximité de la cabine du conducteur). Toujours être vigilant pour garder un espace sécuritaire pour les enfants et les adultes.
- Entrer dans le premier wagon par la deuxième porte afin d'avoir un espace suffisant pour tous et sécuritaire.
- Les enfants sont invités soit à s'asseoir sur les bancs ou à tenir le poteau d'une main. La STM demande qu'aucun enfant ne soit assis par terre.

-Les éducatrices doivent tenir les poteaux le plus possible et protègent les enfants. Une autre éducatrice demeure près des portes en se tenant au poteau et protège les enfants des gens qui entrent ou qui bousculent.

- On se lève lorsque le métro est arrêté. Les portes sont retenues jusqu'à ce que tous soient sortis du wagon. Une éducatrice sort et invite les enfants à s'adosser au mur et compte les enfants. Une éducatrice retient les portes, s'assure que tous les enfants et adultes sont sortis, vérifie que le compte des enfants est bon et alors elle sort et fait signe au conducteur que tout est sous contrôle et qu'il peut quitter.

2.6 Sortie en transport nolisé

Ce type de sortie demande obligatoirement la signature des parents, nécessite des parents accompagnateurs afin de réduire les ratios et est entièrement organisée et sous la supervision de la direction.

-S'assurer que tous les parents accompagnateurs ont bien reçu et bien lu le contenu des consignes pour parents accompagnateurs.

-Bien que les parents accompagnateurs soient répondants de petits groupes d'enfant pour la journée, ne pas oublier que les éducateurs sont responsables de l'entièreté de leur groupe d'enfants. Donc le groupe doit demeurer regroupé et les enfants doivent être comptés fréquemment.

Avant de partir :

-La veille, préparer tout l'équipement requis (couvertures, livres, gants de nitrile dans les poches des adultes sacs pour les dégâts, trousse de premiers soins, liste d'urgence, jouets pour animer sur place, crème solaire, vêtements de rechange, etc.). Le jour de la sortie s'assurer que l'ensemble soit mis sous l'autobus.

-S'assurer que les enfants soient passés à la toilette, aient eu de la crème solaire et soient habillés adéquatement (chapeau, botte de pluie, etc.) Mettre un dossard à chaque enfant.

-Voir à mettre lunch et collation sous l'autobus. Prendre de l'eau et des verres dans l'autobus pour les enfants qui auraient besoin de boire.

-Rassembler les enfants et les présenter à la personne qui sera leur ressource pour la journée.

-Faire un rappel des consignes aux enfants

-Vérifier que tous les parents accompagnateurs, tous les enfants et toutes les éducatrices sont présents. Apporter la feuille de présence remplie.

Pendant le trajet :

-Faire entrer les enfants et les accompagnateurs dans l'autobus et les faire assoir selon le plan préalablement établi... Personne ne peut changer de place car le plan devient un moyen visuel de vérifier la présence. (Faire un appel des présences enfants avant le départ.)

-La personne responsable de l'autobus donne au chauffeur le signal de départ.

-Les enfants et les adultes doivent rester assis tout au long du trajet et jusqu'à l'arrêt complet de l'autobus.

-À l'arrivée sur le lieu de l'activité, la personne responsable de la sortie explique le déroulement de la journée et donne les consignes de sécurité.

Le retour :

-La responsable de l'autobus compte les enfants assis et vérifie, à l'aide du plan d'autobus que tous sont présents.

-La responsable de l'autobus donne le signal du départ au chauffeur.

-À l'arrivée, une fois que les enfants sont descendus, la responsable de l'autobus vérifie qu'il ne reste rien dans l'autobus.

-Les parents accompagnateurs doivent amener les enfants jusqu'à leur local et s'assurer que l'éducateur sait qu'ils quittent en compagnie de leur enfant (inscrire le départ de l'enfant sur la feuille de présence d'ouverture/fermeture)

2.7 Marche à suivre en cas d'accident, de blessures ou d'imprévus lors des sorties

Tous les membres du personnel ont suivi un cours de premiers soins. En cas de blessure légère, elles sont en mesure d'administrer les premiers soins. Toutefois, si la blessure est plus importante ou s'il s'agit d'un incident d'une autre nature, le mot d'ordre est d'être vigilant, mais d'agir rapidement :

-Une éducatrice permanente téléphone au CPE pour aviser la direction et au besoin demander de l'aide, reste avec le groupe pour retourner au centre et si besoin anime les enfants en attendant l'aide demandée. Une autre personne accompagnatrice fait, si nécessaire, les premiers soins selon l'entente avec la direction et la gravité, quitte avec l'enfant blessé pour recevoir des services médicaux selon les besoins.

-Téléphoner au CPE afin que quelqu'un rejoigne les parents de l'enfant concerné pour les informer de l'incident et de la procédure. Selon la gravité et les besoins, une personne de la direction ira soit vers les services médicaux ou vers le groupe pour offrir du support.

2.8 Matériel à apporter lors des sorties

- **Trousse de 1ers soins**
 - **Couches si besoin**
 - **Serviettes humides**
 - **Gants**
 - **Vêtements de rechange**
 - **Papiers mouchoirs**
 - **Crème solaire**
 - **Dossard supplémentaire (si nécessaire)**
 - **Acétaminophène**
 - **Épipen de chaque enfant allergique**
 - **Médicaments prescrits pour les enfants de son groupe (pompe, Bénédryl, etc.)**
 - **Sac plastique (en cas de dégât)**
- ANNEXE 1 Charte des températures**

Santé et sécurité vs Observation de la température

L'observation des changements de température fait partie de la routine des éducatrices à l'enfance. Elles doivent donc planifier leurs activités et leurs sorties éducatives en considérant les facteurs liés à la santé et à la sécurité des enfants dont elles ont la responsabilité.

Voici donc deux tableaux illustrant diverses conditions climatiques ainsi qu'une légende explicative qui guideront les éducatrices dans l'organisation de leur journée.

QUELS VÊTEMENTS, BOISSONS ET ÉCRANS SOLAIRES DOIT-ON PRIVILÉGIER POUR MAINTENIR LA TEMPÉRATURE DU CORPS CONFORTABLE ?

RÈGLES DE BASE :

- Vêtements : Pendant des mois plus chauds - des cotons légers, les mois plus froids - plusieurs couches de vêtements.
- Boissons : L'eau ou le jus de fruit sont les meilleurs. Éviter les boissons en haute teneur de sucre et les sodas.
- Écrans solaires : Ils doivent être utilisés pendant toute l'année en application fréquente et généreuse. Se référer au **PROTOCOLE NON RÉGLEMENTÉ POUR L'ADMINISTRATION DE CRÈMES SOLAIRES SANS PABA** du Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille du Québec.
- En été, faire jouer les enfants dans des secteurs ombragés ou créer de l'ombre sur l'espace de jeu extérieur.

Condition VERTE : La plupart des enfants peuvent jouer au grand air et être à l'aise, toutefois les éducatrices doivent constamment observer au cas où un de ceux-ci témoigne d'un inconfort.

ENFANTS EN BAS ÂGE : Pouspons et trotteurs sont incapables d'exprimer verbalement s'ils ont trop chaud ou froid. Ils manifestent habituellement cette situation par de l'irritabilité. Les enfants en bas âge tolèrent des périodes courtes de jeu extérieur. En tout temps, respecter les règles de base identifiées précédemment.

PETITS-ENFANTS : Respecter les règles de base identifiées précédemment. Rappeler fréquemment aux petits-enfants d'arrêter de jouer pour boire et appliquer de nouveau un écran solaire au besoin.

ENFANTS PLUS VIEUX : Respecter les règles de base identifiées précédemment. Les enfants plus vieux ont besoin d'une approche ferme pour les inciter à porter des vêtements appropriés pour le temps (ils peuvent vouloir jouer sans manteau, sans chapeau ou sans mitaines).

Condition JAUNE : Pendant les jeux extérieurs, les éducatrices doivent demeurer vigilantes et observer étroitement les enfants pour repérer les signes de coup de chaleur ou de refroidissement. Se reporter à la condition verte pour les précautions à prendre.

Condition ROUGE : Zone critique pour la plupart des enfants en raison du risque pour la santé et la sécurité.

BEBÉS : Jeux à l'intérieur et espace suffisant pour des jeux moteurs.

PETITS-ENFANTS et **ENFANTS PLUS VIEUX** : Peuvent demander à jouer à l'extérieur sans comprendre le danger potentiel des conditions météorologiques. Cependant la Société Canadienne de Pédiatrie recommande de ne pas envoyer les enfants jouer dehors si le facteur de refroidissement du vent abaisse la température à **-28°C (-15°F)** ou moins.

Traduction et adaptation par Sylvie Melsbach

Les tableaux sont tirés de *Environnement Canada* mais adaptés à partir de textes de *Child Care Watch, Iowa Department of Public Health*.

Pour en savoir plus :

www.msc-smc.ec.gc.ca/education/windchill/charts_tables_1.cfm

www.msc-smc.ec.gc.ca/ed/brochures/humindex_table_1.cfm

CHARTRE DES INDICES DE CHALEUR

Indice d'humidité (%)

	90	85	80	75	70	65	60	55	50	45	40	35	30	25	20
21	28	27	27	26	25	24	24	23	23	22					
22	29	28	28	27	26	26	24	24	23	23					
23	32	31	30	29	28	27	27	26	26	24	23				
24	33	33	32	31	30	29	28	28	27	26	26	25			
25	35	34	33	33	32	31	30	29	28	27	27	26			
26	37	36	35	34	33	32	31	31	29	28	28	27			
27	39	38	37	36	35	34	33	32	31	30	29	28	28		
28	41	41	39	38	37	36	35	34	33	32	31	29	28		
29	43	43	42	41	39	38	37	36	34	33	32	31	30		
30	45	44	43	42	41	40	39	37	36	35	34	33	31	31	
31	48	46	45	44	43	41	40	39	38	36	35	34	33	31	
32	50	49	47	46	45	43	42	41	39	38	37	36	34	33	
33	52	51	50	48	47	46	44	43	42	40	38	37	36	34	
34	55	53	52	51	49	48	47	45	44	42	41	39	37	36	
35	57	56	54	52	51	49	48	47	45	44	42	41	38	37	
36	58	57	56	54	53	51	50	48	47	45	43	42	40	38	
37			58	57	55	53	51	50	49	47	45	43	42	40	
38					57	56	54	52	51	49	47	46	43	42	40
39							56	54	53	51	49	47	45	43	41
40								57	54	52	51	49	47	44	43

Confortable pour jeux extérieurs  Attention  Danger 

CHARTRE DES FACTEURS VENT-FROID

Température de l'air (°C)

	5	0	-5	-10	-15	-20	-25	-30	-35	-40	-45	-50
5	4	-2	-7	-13	-19	-24	-30	-36	-41	-47	-53	-59
10	3	-3	-9	-15	-21	-27	-33	-39	-45	-51	-57	-63
15	2	-4	-11	-17	-23	-29	-35	-41	-48	-54	-60	-66
20	1	-5	-12	-18	-24	-30	-37	-43	-49	-56	-62	-68
25	1	-6	-12	-19	-25	-32	-38	-44	-51	-57	-64	-70
30	0	-6	-13	-20	-26	-33	-39	-46	-52	-59	-65	-71
35	0	-7	-14	-20	-27	-33	-40	-47	-53	-60	-66	-72
40	-1	-7	-14	-21	-27	-34	-41	-48	-54	-61	-68	-74
45	-1	-8	-15	-21	-28	-35	-42	-49	-56	-62	-69	-75
50	-1	-8	-15	-22	-29	-36	-43	-49	-56	-63	-69	-76
55	-2	-8	-15	-22	-29	-36	-43	-50	-57	-63	-70	-77
60	-2	-9	-16	-23	-30	-37	-44	-50	-57	-64	-71	-78
65	-2	-9	-16	-23	-30	-37	-44	-51	-58	-65	-72	-79
70	-2	-9	-16	-23	-30	-37	-44	-51	-58	-65	-72	-80
75	-3	-10	-17	-24	-31	-38	-45	-52	-59	-66	-73	-80
80	-3	-10	-17	-24	-31	-38	-45	-52	-59	-67	-74	-81

La Société Canadienne de Pédiatrie recommande de ne pas envoyer les enfants jouer dehors si le facteur de refroidissement du vent abaisse la température à -28 C (-15 F) ou moins.

Confortable pour jeux extérieurs  Attention  Danger 

Annexe 2

Protocole à suivre parents accompagnateurs en sortie (remettre au parent avant la sortie)

Bonjour cher accompagnateur!

Nous tenons premièrement à vous remercier de participer à cette activité. Pour favoriser la bonne entente et le bon fonctionnement des activités de sortie au CPE, nous désirons vous proposer de suivre ce protocole.

1. Votre rôle est maintenant celui d'accompagnateur et non de parent. Vous devez demander à votre enfant de suivre les mêmes règles que celles du groupe.
2. Vous devez en tout temps suivre les éducatrices du groupe de votre enfant.
3. Au début de l'activité, l'éducatrice vous assignera certains enfants. Cela veut dire que vous en avez la supervision totale pendant l'activité. Comptez fréquemment les enfants, ne changez pas d'enfants et soyez toujours en mesure de voir et d'avoir à proximité les enfants qui vous sont assignés.
4. Nous vous demandons de consommer les mêmes produits que les éducatrices proposent. N'achetez pas de produits différents à votre enfant ou à vous-même.
5. Veuillez ne pas fumer et ne pas mâcher de la gomme.
6. Si vous désirez une pause, parlez-en aux éducatrices pour pouvoir le faire aux moments opportuns et en toute sécurité.
7. Nous vous invitons à vous informer des objectifs d'apprentissage de la sortie afin de participer pleinement et activement!
8. Soyez attentif au langage que vous utilisez.
9. Portez des vêtements appropriés à la température (chapeaux, imperméable, chaussures confortables et/ou étanches, vêtements chauds).
10. N'hésitez pas à poser des questions pour que vous vous sentiez à l'aise et que la journée soit des plus agréables!

La qualité de notre programme pédagogique ne peut exister sans votre si précieuse collaboration! Merci de contribuer au bien-être des enfants et au plaisir de partager ensemble des moments extraordinaires!